



ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB-CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDPP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 13 juin 2025

Heure : 6h41

N° : 1

Description de l'évènement :

Début évènement le 13 juin 2025 à 18h00

Fin évènement prévue le 13 juin 2025 à 23h59 au moins

Qualification de l'évènement

Évènement orageux nécessitant une attention toute particulière compte-tenu du risque élevé de phénomènes violents.

Situation actuelle

L'évènement n'a pas encore débuté

Evolution prévue

A la suite d'une après-midi très chaude, une forte dégradation orageuse se met en place en cours de soirée.

De premiers orages remontent d'Espagne et progressent à cheval entre l'est de l'Aquitaine et les Midi-Pyrénées.

Ils sont susceptibles d'engendrer : - des chutes de grosse grêle (diamètre fréquemment supérieur à 2 cm) - des rafales de vent pouvant dépasser les 100 km/h - des intensités pluvieuses très élevées. - une activité électrique importante.

De nouveaux systèmes orageux se forment ensuite sur l'ensemble de l'Aquitaine, occasionnant une activité électrique importante, des précipitations très intenses et des cumuls de précipitations parfois élevés (pouvant atteindre 30 à 50 mm en 3 heures). Des chutes de grêle sont également possibles localement.

L'activité orageuse s'affaiblit en cours de nuit de vendredi à samedi

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC